



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
LA MUNICIPALITÉ

POSTULAT

Le 6 mars 2020

10.01.06

Réponse de la municipalité au postulat de M. le conseiller communal Claude Schwab et consorts intitulé "Pour une participation de la commune à l'aide humanitaire et à la coopération au développement"

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Dans la séance du conseil communal du 24 juin 2019, un postulat intitulé « pour une participation de la commune à l'aide humanitaire et à la coopération au développement » a été accepté et renvoyé à la municipalité pour rapport, conformément au règlement du conseil communal.

Les conclusions du postulat invitent la municipalité à étudier les mesures à prendre pour l'engagement de notre commune dans l'aide humanitaire et la coopération au développement et il est suggéré « ... de concrétiser cet engagement par le biais du prochain budget... » (soit budget 2020).


La municipalité a entendu cette sollicitation et a porté au budget susmentionné accepté par le conseil communal lors de sa séance du 25 novembre 2019 (préavis 23-2019), sous compte n°110.3520, l'équivalent de CHF 1.- par habitant.

Passé le délai usuel de recours, elle a examiné les différents projets présentés par la fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO) et a retenu le projet concernant «la mise en place d'une adduction d'eau - 19-19 en Guinée - Conakry (Afrique occidentale)», à hauteur de CHF 6000.- et jusqu'à la fin du projet estimé à CHF 20'000.-. Dès lors, le soutien financier durera jusqu'en 2023.

La municipalité estime, par cette mesure, avoir répondu à ce postulat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic
A. Bovay



Le secrétaire
J. Steiner

Municipal délégué : M. le syndic